

Multirécidivistes, ils passent directement à la case prison



Multirécidivistes, ils passent directement à la case prison

Carton rouge cette semaine pour des chauffards multirécidivistes dans le Gers

18 mois de prison ferme avec mandat de dépôt

Le 16 décembre, un conducteur gersois a été placé en garde à vue par les gendarmes de la brigade motorisée de Nogaro pour des faits de récidive de conduite d'un véhicule sous l'emprise de stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique et récidive de conduite d'un véhicule à moteur malgré l'annulation judiciaire du permis de conduire.

Le 7 novembre à 20h40 sur la commune de Gondrin, l'homme avait été contrôlé par les militaires de cette même unité alors qu'il conduisait sous l'emprise de cannabis avec un taux d'alcool de 1,12 Gr/l.

Jugé en comparution immédiate à l'audience du tribunal correctionnel à Auch le jeudi 17 décembre, l'intéressé a été condamné à 18 mois de prison ferme avec mandat de dépôt, interdiction de solliciter un permis de conduire et de conduire tout véhicule à moteur pour une durée de 2 ans.

12 mois d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt immédiat

Le 13 octobre à 09h30 à Roquelaure, le conducteur gersois d'une Peugeot, âgé de 50 ans est contrôlé par la brigade motorisée d'Auch. Dépisté positif à l'alcoolémie (1,46 Gr) et aux stupéfiants, il est en état de récidive car il a déjà été arrêté en septembre par les militaires de la brigade motorisée de Nogaro pour des faits identiques. Il conduit malgré la suspension administrative de son permis, sans être assuré. Placé en en garde à vue, l'intéressé est présenté au parquet d'Auch.

Le lendemain, 14 octobre à 11h35 à Vic Fezensac, l'homme est de nouveau contrôlé cette fois par la BP Jegun au volant d'un véhicule avec un taux d'alcool de 1,98 Gr et encore sous l'emprise de stupéfiants. Il conduit toujours malgré l'annulation de son permis, la mesure d'immobilisation de son véhicule prise la veille et sans assurance. La voiture est mise en fourrière et l'intéressé placé en garde à vue sera convoqué ultérieurement devant le tribunal.

Cette semaine, le 14 décembre, l'individu est une fois encore interpellé par la BP Jegun pour conduite malgré l'annulation de son permis en état de récidive.. Présenté au parquet d'Auch le lendemain à l'issue de sa garde à vue, le mis en cause a été condamné à 12 mois d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt immédiat à la maison d'arrêt d'Agen.

contrôlé positif avec 1,50 Gr

Le 12 décembre à 17h40 sur la RN.21, commune de Fleurance, un conducteur gersois âgé de 46 ans circulant à bord d'un véhicule Peugeot 405 est contrôlé par la BMO AUCH alors qu'il circule sous l'empire d'un état alcoolique (1,50 Gr). Le mis en cause conduit malgré la suspension de son permis. Sa voiture qui n'est pas assurée est en défaut de contrôle technique.

Le mis en cause est verbalisé et son véhicule est mis en fourrière.

Violence faite aux femmes

Il y a quelques jours, les policiers d'Auch sont intervenus en centre ville suite aux signalements par deux riverains d'un important différend de couple. Des violences sont relatées aux policiers qui interviennent rapidement dans les rues d'Auch. La jeune femme a reçu plusieurs coups de poings et de pieds de la part de son compagnon qui semble alcoolisé.

Une procédure judiciaire a été établie à l'encontre de l'auteur des faits suite au dépôt de plainte de la victime.

La lutte contre les violences intra-familiale est une priorité pour les policières et les policiers qui assurent la sécurité.